



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **7 janvier 2019** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - 3.2** - Séance extraordinaire du 10 décembre 2018
- 4 - VOIRIE**
 - 4.1** - Rapport de l'employé de voirie
- 5 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 5.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intercommunale
- 6 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 6.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 7 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ**
 - 7.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018

- 7.2 - Correspondance TECQ 2019-2023
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 8.2 - Renouvellement entente relative au partage d'une ressource en communication
- 9 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 9.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
 - 9.2 - Pose de fanions - Refus d'Hydro Québec
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Demande de dézonage - André Caron
 - 10.3 - Demande de dérogation mineure
- 11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 11.1 - Suivi des infrastructures municipales
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 12.2 - Acceptation des dépenses
 - 12.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Réalisation d'un plan de mesure d'urgence et outils de gestion - offre de service de StraTJ
- 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - Adoption du règlement #312 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019
 - 14.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 314 sur le drainage des terres agricoles
 - 14.3 - Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 15 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - VARIA
 - 17.1 - Commandite feuillet paroissial
 - 17.2 - Gestion des clés des bâtiments
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

2019-01-03

3.2 - Séance extraordinaire du 10 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - VOIRIE

4.1 - Rapport de l'employé de voirie

5 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

5.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

La conseillère, madame Marie-Jeanne Ouellet, fait un résumé des différents faits saillants suite la lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Régie.

6 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

6.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

2019-01-04

7 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ

2019-01-05

7.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018

2019-01-06

7.2 - Correspondance TECQ 2019-2023

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

2019-01-07

8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philibert désire faire l'achat d'un écran numérique extérieur pour son enseigne municipale;

ATTENDU la soumission #3805 reçue de la compagnie Enseignes Aux Quatre Vents pour un écran électronique numérique extérieur P8mm;

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et unanimement résolu de procéder à l'achat de l'écran numérique électronique extérieur de couleur P8mm, double face, 1280mm (L) x 640mm (H), 160 pixels x 80 pixels incluant câblage internet, le tout tel que la soumission #3805 datée du 26 octobre 2018, pour un montant de 9 895.90\$ taxes incluses. Livraison de 8 à 12 semaines.

2019-01-08

8.2 - Renouvellement entente relative au partage d'une ressource en communication

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert désire se prévaloir

de l'article 569 du Code municipal du Québec qui prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à un tout ou une partie d'un domaine de leur compétence ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert désire que la municipalité de Saint-Benoît-Labre lui fournisse les services d'une personne compétente qu'elle a à son emploi pour soutenir la municipalité dans le domaine des communications, dans les limites prévues à la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu majoritairement d'accepter l'entente relative au partage d'une ressource en communication transmise par la municipalité de Saint-Benoit pour l'année 2019, pour un montant prévisionnel de 3 657.13\$.

2019-01-09	9 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
2019-01-10	9.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
2019-01-11	9.2 - Pose de fanions - Refus d'Hydro Québec
	10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
	10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
2019-01-12	10.2 - Demande de dézonage - André Caron
2019-01-13	10.3 - Demande de dérogation mineure

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété située au 448, rue Principale (lot 3 123 713). La dérogation mineure consiste à réduire la marge de recul avant à 8,75 m plutôt que le 9 m qui est prévu au règlement.

Attendu que cette dérogation mineure ne peut pas causer de préjudice à aucune des propriétés voisines du lot 3 123 713 puisqu'elle répond à toutes les autres normes du règlement de zonage de Saint-Philibert;

Attendu que depuis la construction de cette maison en 2004, aucun des voisins n'a jamais porté plainte au sujet de cette marge de recul avant dérogatoire de 25 cms;

Par conséquent, le CCU de la municipalité de Saint-Philibert recommande au conseil municipal local d'autoriser cette dérogation mineure afin de permettre la vente de cette propriété.

Il est proposé par madame Louise Gilbert et résolu unanimement d'autoriser cette dérogation mineure.

2019-01-14	11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
2019-01-15	11.1 - Suivi des infrastructures municipales
	12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
2019-01-16	12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et

dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

2019-01-17 12.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de décembre 2018, au montant total de 43 646.16 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	36 105.53 \$
•Salaires nets versés	5 976.13 \$
•Remises d'employeur	1 564.50 \$
•Total	43 646.16 \$

Administration : chèque no. **C1800220 à C1800247, L1800034 à L1800035, V1800499 à V1800501**

Salaires : chèque no. **D1800148 à D1800159**

Adoptée unanimement

2019-01-18 12.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par madame Louise Gilbert et accepté à l'unanimité que les comptes suivants soient payés.

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-01-19 13.1 - Réalisation d'un plan de mesure d'urgence et outils de gestion - offre de service de StraTJ

Attendu qu'il y a une aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité de Saint-Philibert doit mettre à jour son plan de mesure d'urgence ainsi que la réalisation de plans particuliers d'intervention et développer son expertise en situation de gestion de mesure d'urgence;

Attendu qu'il y a un regroupement de 9 Municipalités du territoire de la MRC Beauce-Sartigan;

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Jeanne Ouellet, il est résolu majoritairement;

Que la Municipalité de Saint-Philibert mandate la firme StratJ pour la révision complète du plan d'intervention de mesure d'urgence, l'élaboration de 12 plans particuliers d'intervention, une formation introduction à la sécurité civile, la révision et préparation des missions, deux simulations/exercices de table par municipalités, une formation aux élus par municipalité, une formation Services aux sinistrés niveau 1, une formation Services aux sinistrés niveau 2, une formation Gestion du stress en mesure d'urgence, une banque d'heures à tarif réduit, une trousse de communication spécialisée en mesure d'urgence, un ensemble complet de communication aux citoyens, l'affichage conforme pour mesures d'urgence, des outils de simulation services aux sinistrés et des outils de simulation OMSC au coût de 8 868.89 \$ par municipalité, des frais de déplacement de 120 \$ en sus.

Que le conseil retient l'offre de service pour une application OMSC Sécurité civile au coût de 1 663.88 \$ incluant un récurant annuel de 450 \$;

Que le conseil autorise la directrice générale à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Philibert;

Que le mandat est conditionnel à l'approbation de l'aide financière offerte par l'Agence 9-1-1 pour l'année budgétaire 2019.

14 - LÉGISLATION

2019-01-20

14.1 - Adoption du règlement #312 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019

Considérant qu'un avis de motion du règlement # 312 a été donné le 3 décembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé le 3 décembre 2018

Considérant que dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion.

Il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par madame France Loignon et résolu unanimement que le règlement # 312 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

2019-01-21

14.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 314 sur le drainage des terres agricoles

2019-01-22

14.3 - Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Philibert ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Louise Gilbert et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Philibert adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

15 - SUJETS SANS RÉOLUTION

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - VARIA

2019-01-23

17.1 - Commandite feuillet paroissial

2019-01-24

17.2 - Gestion des clés des bâtiments

Une politique de gestion des clés des bâtiments municipaux sera réalisée.

2019-01-25

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame France Loignon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 21.05 hrs

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.